



FACTURE

N° OR : OCTA 9499 1
Pièce : TR2404049
Exercice : 2024
Date : 27-08-2024
Page : 1 / 1

ORIGINAL

84911768/73236/0066/C6 1/2
G.1199769527535748145

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

EARL SOULAYRES
LIEU-DIT LE PORT DE L ANGLE
46140 PARNAC

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :
N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2024 / TR2404049
Objet : Redevance Organisme Unique Lot
Prestataire : LACOMBE CHRISTELLE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156361 Redevance Organisme Unique Lot Forfait	1	25,000	25,00	20,00
156343 Prorata volume autorisé par 1000 m3	20,398	1,400	28,56	20,00
156343 Prorata volume autorisé par 1000 m3	18,706	1,400	26,19	20,00



Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	79,75			79,75
Base de TVA	79,75			15,95
Montant TVA	15,95			95,70
Total TTC	95,70			95,70
Net à payer	95,70			

ement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT
IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19
Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.
Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement
conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.
----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0916898 EARL SOULAYRES
Date échéance : 27-09-2024
Référence à rappeler : 2024 / TR2404049
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR : 95,70